

**Réaménagement du parking de la RD751c
CHAMPTOCEAUX - ORÉE D'ANJOU**



Sommaire

Table des matières

Contexte de l'aménagement 3

Notice Technique et Paysagère.....8

 Zone enrobés : fréquentation modérée et circulations cars 10

 Zone terre-pierre : fréquentation faible 10

 Gestion des eaux pluviales.....11

 Espaces Verts non circulés 12

Contexte de l'aménagement

Le parking de la RD751C est situé dans le site classé du Verrou de la Loire, au débouché du Pont d'Oudon sur la rive gauche du fleuve, à proximité des lieux-dits La Bonde, La Rivière et Le Cul du Moulin à Champtoceaux

Dans son rapport d'Etude Paysagère et Patrimoniale préalable à la protection des sites du 08 juillet 2015, le paysagiste Jacques Courilleau décrit ainsi les abords de ce pont (photos issues de ce même rapport, le parking apparaît au premier plan de la 2^{ème} photo) :



Le franchissement de la Loire

Maintenant que les anciennes îles d'Oudon sont atterries et rattachées à la rive droite, la traversée du fleuve ne comporte qu'un seul bras principal. Le long franchissement grâce au pont laisse bien percevoir vers l'aval le coteau de St Méen sur lequel butte le cours du fleuve et les larges atterrissements en rive gauche, au droit de l'Île Bridon. En amont, la pointe effilée de l'Île Neuve sépare les deux bras principaux.

Le pont actuel, mis en service en 1975 en remplacement d'un précédent ouvrage métallique datant d'un siècle plus tôt, se tend d'un trait strictement horizontal dans le paysage.

La vue axiale du pont porte droit sur une colline fort singulière, aux coteaux abondamment boisés ; non pas le Champalud dominé par le bourg du Champtoceaux actuel mais la colline de la **citadelle dite de « Château-Ceaux »**, site de l'implantation médiévale, exceptionnel belvédère sur la Loire aval. À son pied quelques maisons s'alignent le long de la voie.

Semblant émerger de la végétation des rives et s'engager vers le fleuve, d'imposantes et curieuses ruines maçonnées apparaissent. Qu'est-ce ?

Des piles d'un ancien pont, un ouvrage de fortification ?

Il s'agit en fait des restes du **moulin médiéval à roues suspendues** ayant également fait office en son temps de barrière de péage. Un rare, voire unique exemple, de vestiges de moulin pendu subsistant, dit-on, encore de nos jours.

Les lieux connaissent une forte fréquentation touristique et les récents aménagements d'aménité ont été indéniablement réalisés avec soin. Les lieux n'en souffrent pas moins d'un envahissement de stationnement d'autos, de canots, de panneaux publicitaires ou de cabanons saisonniers.



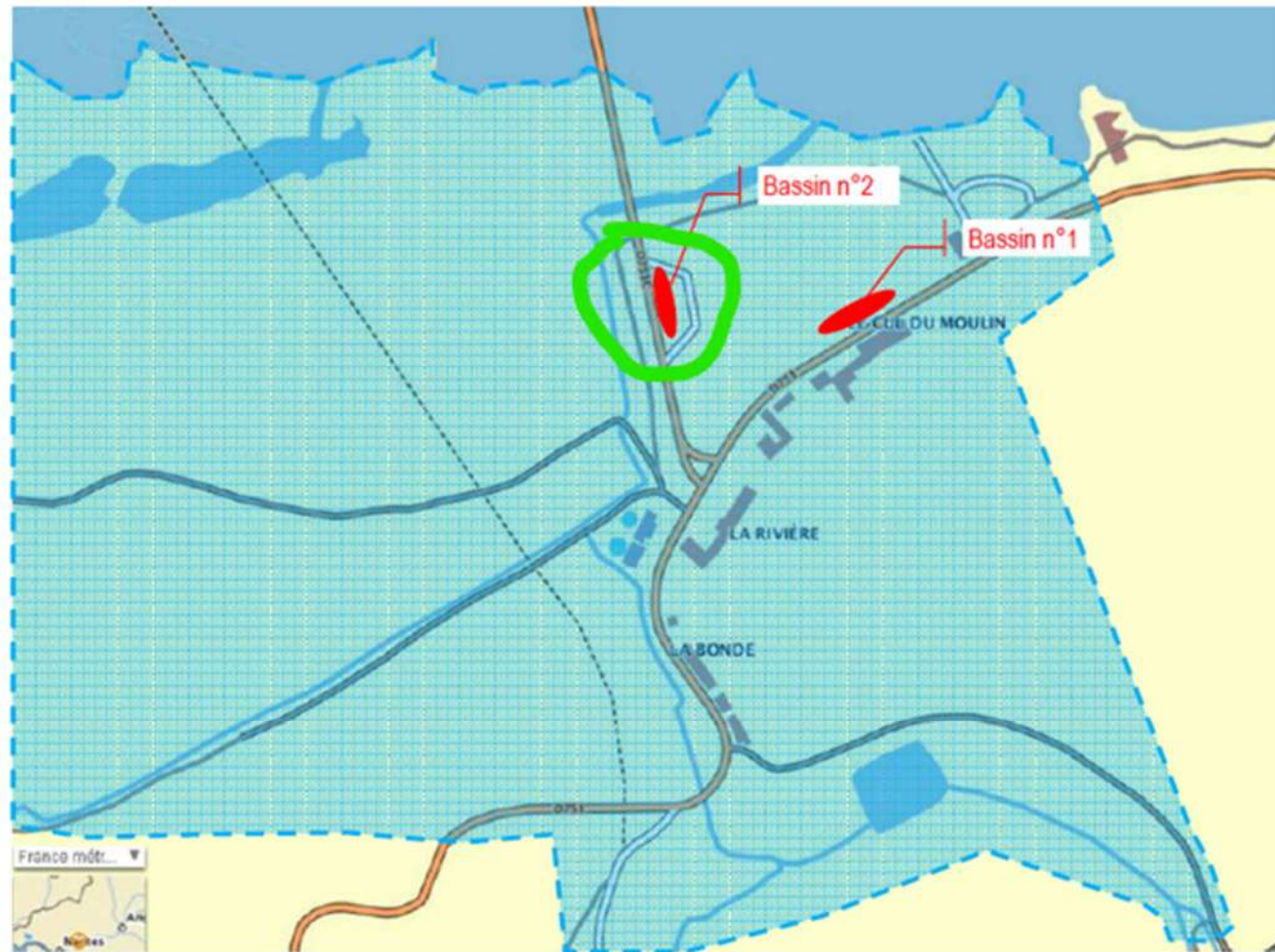
Vue actuelle de la colline de la citadelle.



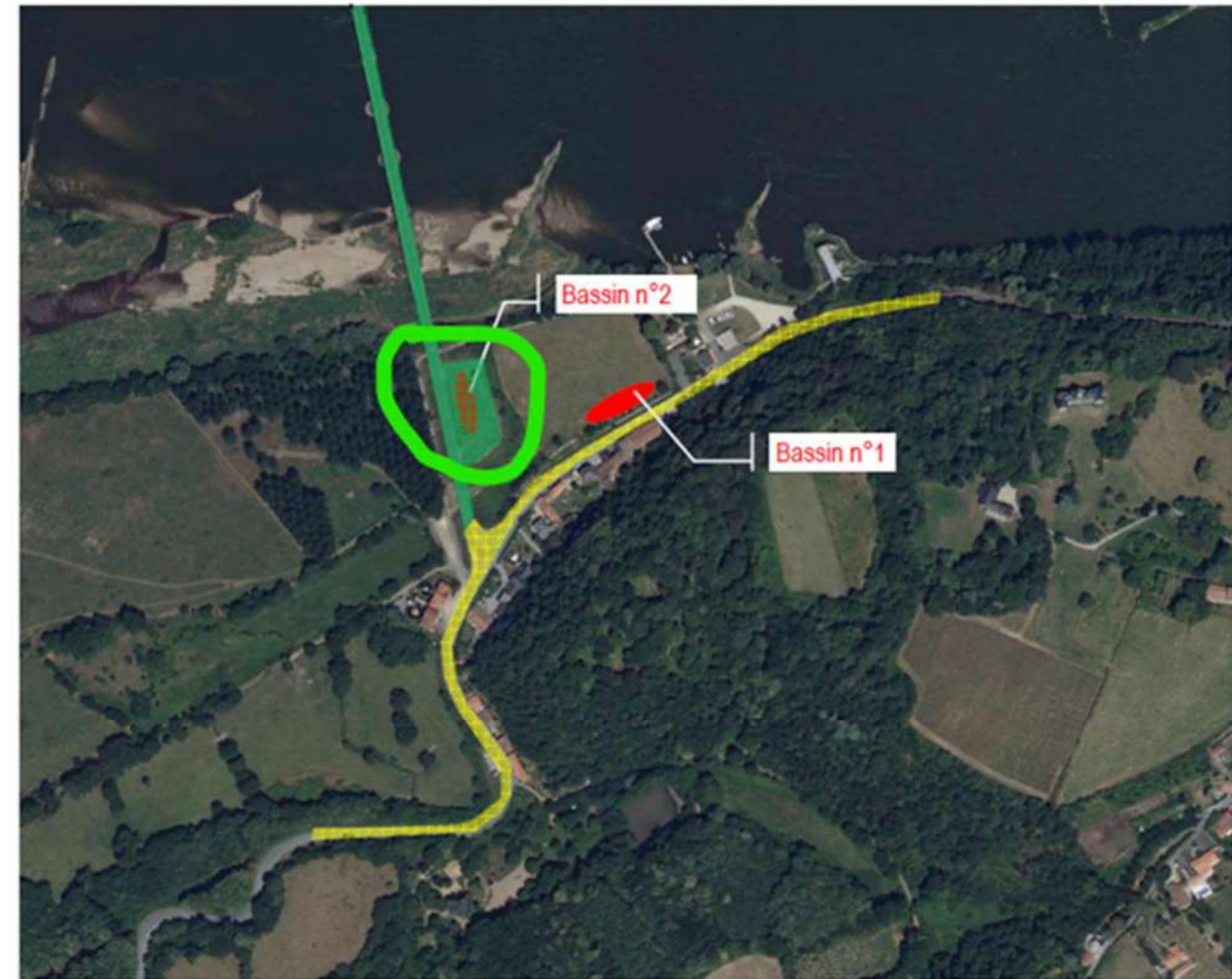
La colline de la citadelle et les moulins pendus vus depuis le pont.

Le parking (entouré en vert ci-dessous) est en outre situé dans le périmètre de protection de la zone de captage de l'usine de production d'eau potable de Champtoceaux, et intègre dans son emprise le bassin n°2, assurant le confinement des eaux polluées en cas de déversement accidentel sur le pont.

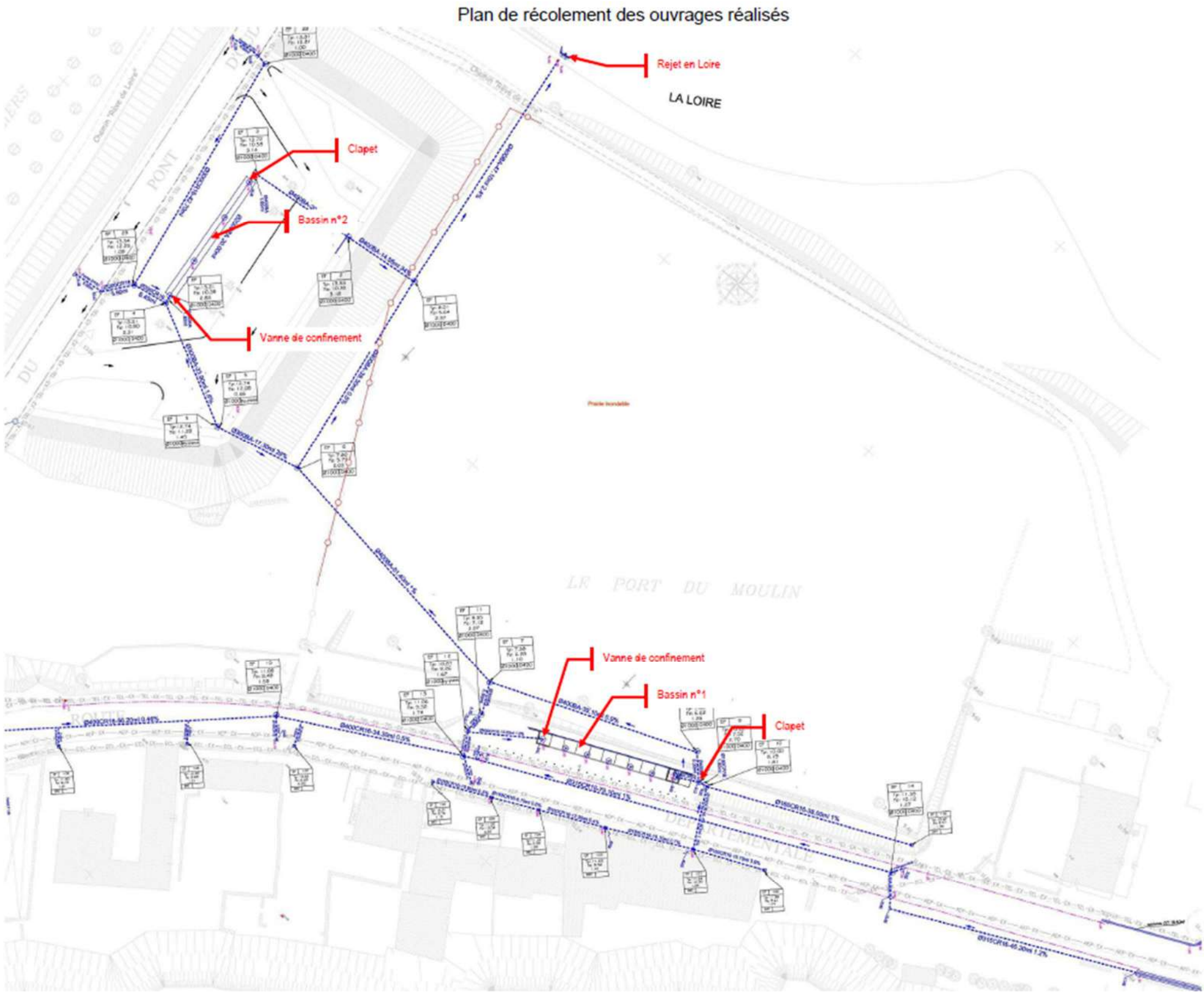
Délimitation du périmètre de protection rapproché (aire bleue, contour pointillé)



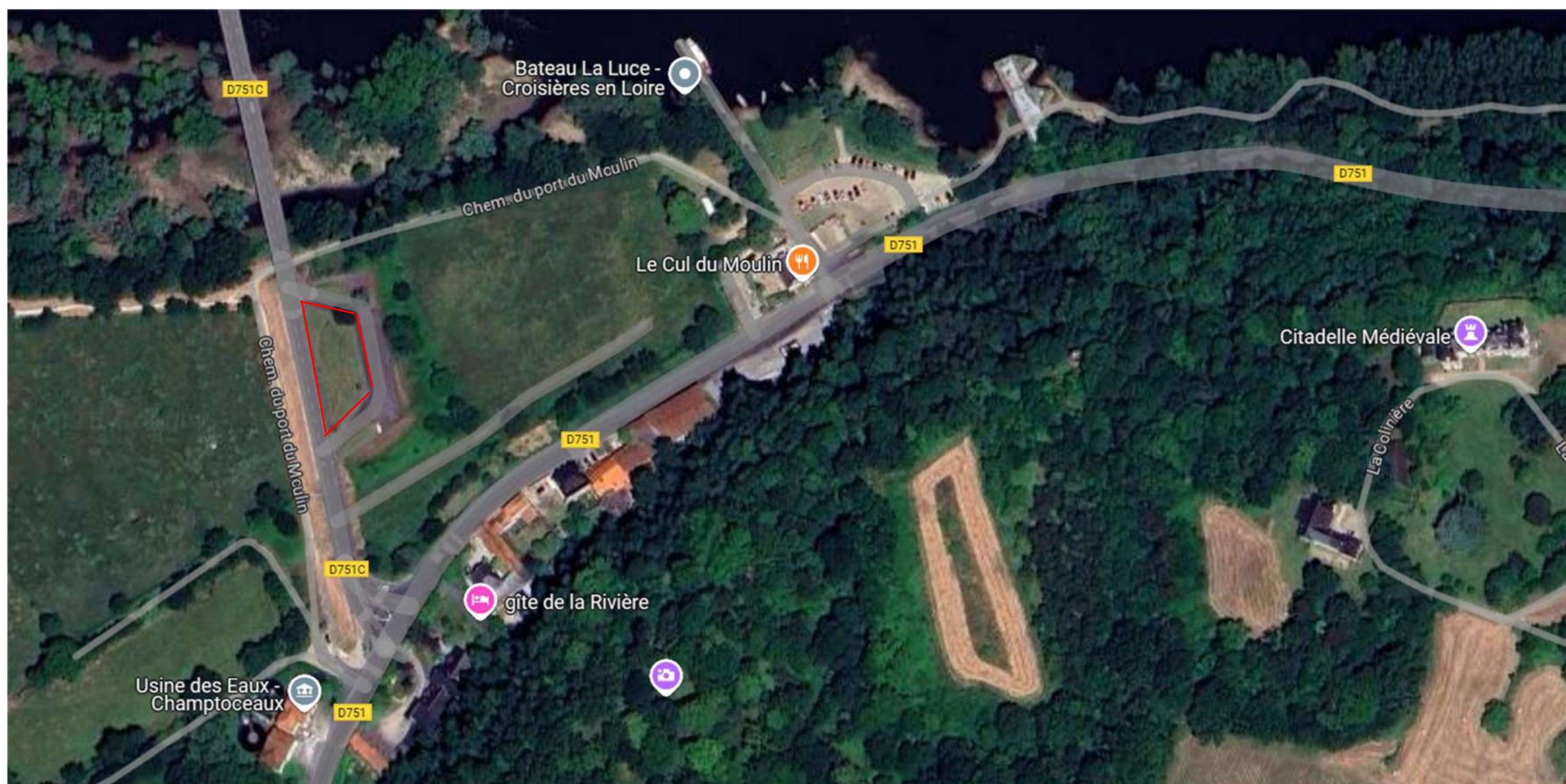
Localisation des bassins de confinement et leurs bassins versants associés



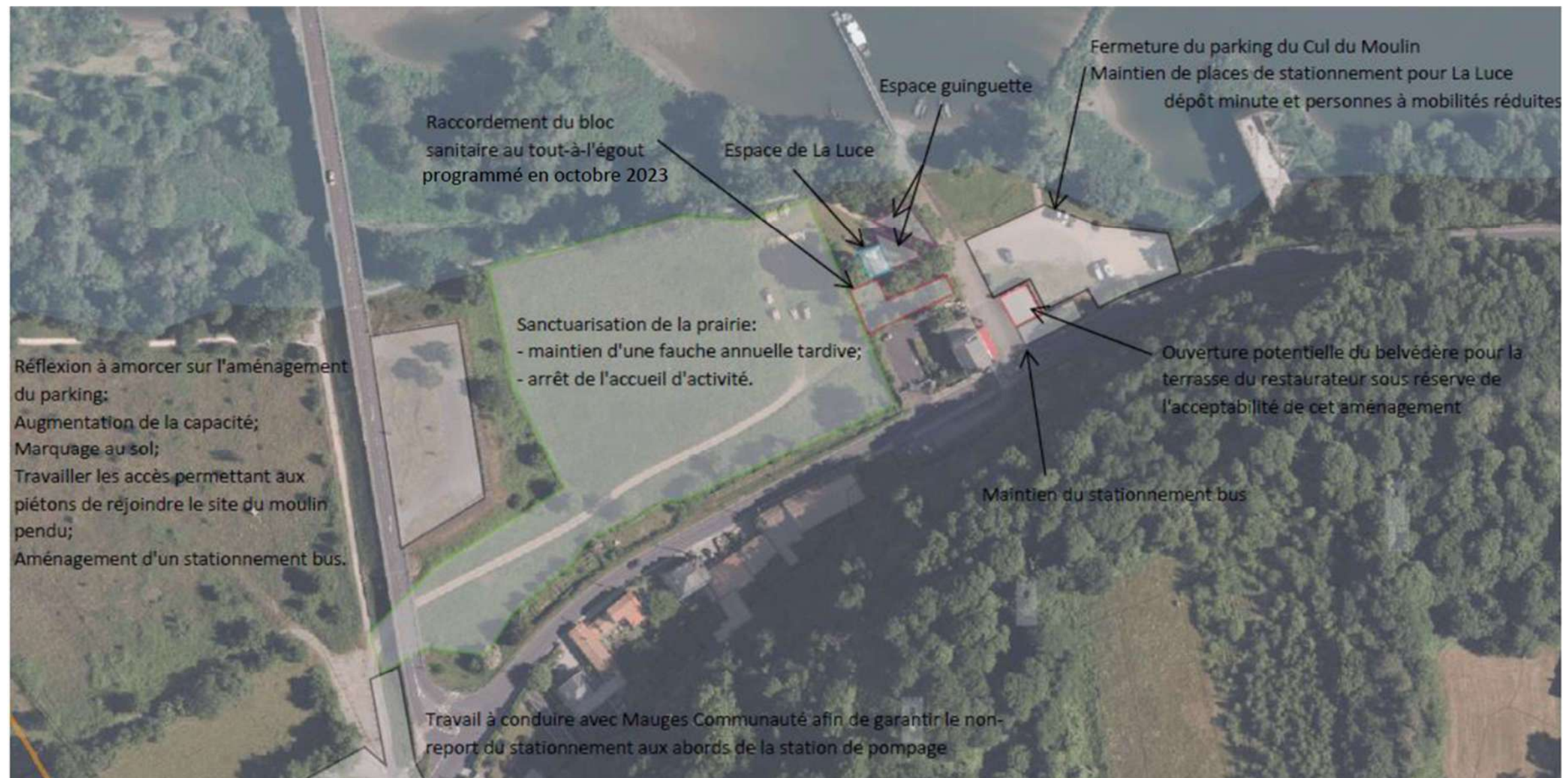
Les dispositifs de gestion des Eaux Pluviales de ruissellement depuis les voies circulées situées en amont du champ de captage à protéger est représenté sur le plan ci-dessous :



Le bassin n°2 est donc implanté dans la zone enherbée dont le périmètre est entouré en rouge ci-dessous :



Les modalités d'utilisation du site ont fait l'objet de réunions entre des représentants de la sous-préfecture de Cholet, de la Dreal Pays de la Loire, de l'ARS, de la DDT, du Département de Maine-et-Loire, de Mauges Communauté, de la commune d'Orée-d'Anjou et de l'office de Tourisme Osez Mauges. Le compte-rendu de la réunion du 1^{er} juin 2023 indiquait sur la vue aérienne ci-dessous les orientations possibles d'un plan de gestion du site, notamment en matière de stationnement :



Le projet de réaménagement du parking de la RD 751C répond à l'objectif de minimiser le stationnement sur le parking du Cul du Moulin, et de compenser les stationnements supprimés par l'extension de la capacité de stationnement du parking de la RD751C : l'offre passerait ainsi une fois l'aménagement réalisé d'une vingtaine de places à un total de 58 places réparties comme suit (voir plan de composition PA4) :

- 33 places créées sur l'emprise actuellement enherbée, convertie en aire de stationnement perméable (engazonnement sur mélange terre-pierre) ; l'implantation des places est conçue de telle sorte que les ouvrages de manœuvre et de visite relatifs au bassin de confinement demeurent accessibles,
- 6 places longitudinales entre l'aire de stationnement perméable et la voie de circulation interne au parking en enrobés,
- 17 places de stationnement en bataille, dont 2 pour Personnes à Mobilités Réduites (PMR),
- 2 places de stationnement pour les cars.

Notice Technique et Paysagère

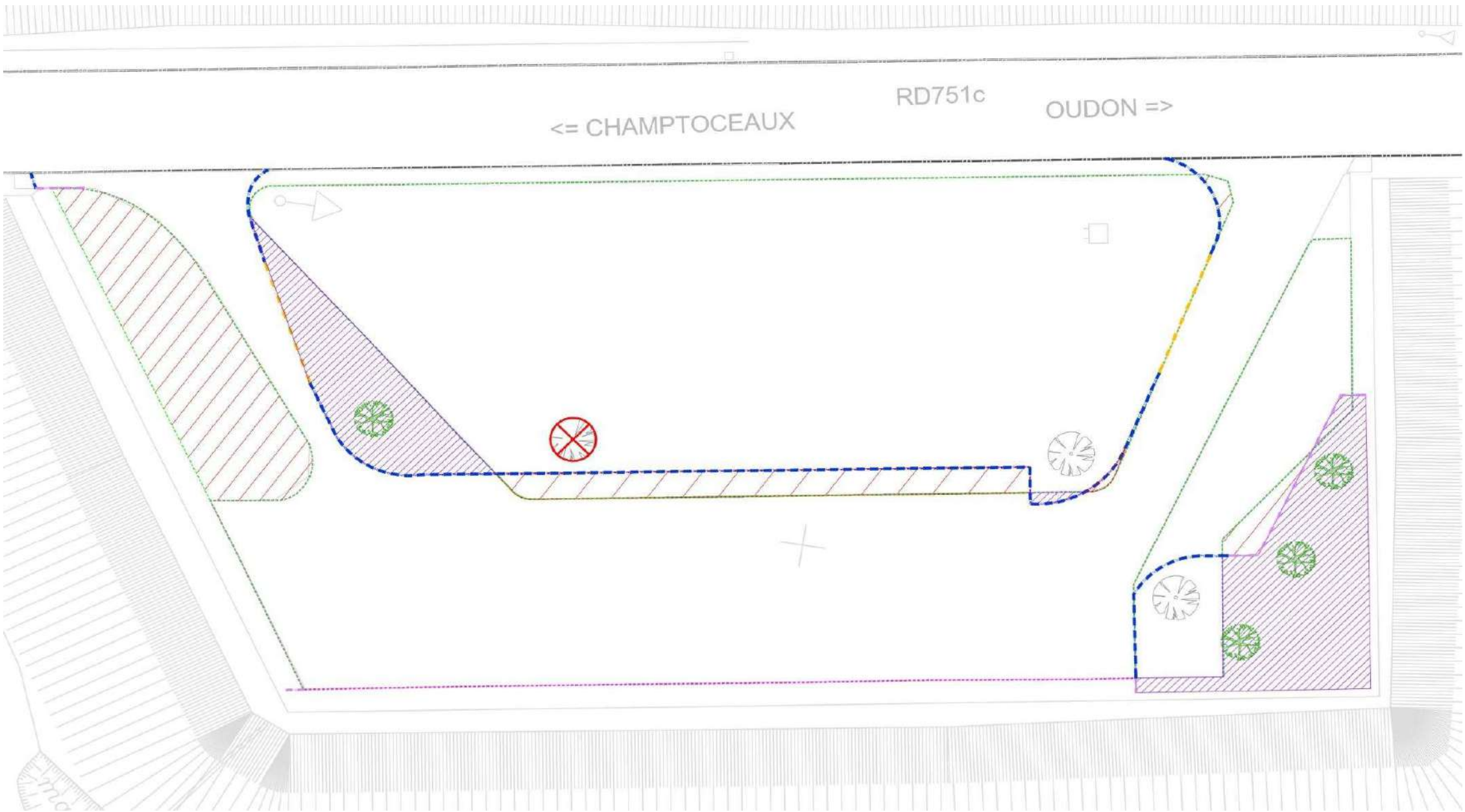
Le plan ci-après présente les zones d’espaces verts existantes qui sont imperméabilisées et les zones de voiries existantes qui sont désimperméabilisées.

Les bordures existantes autour de ces espaces sont déposées.

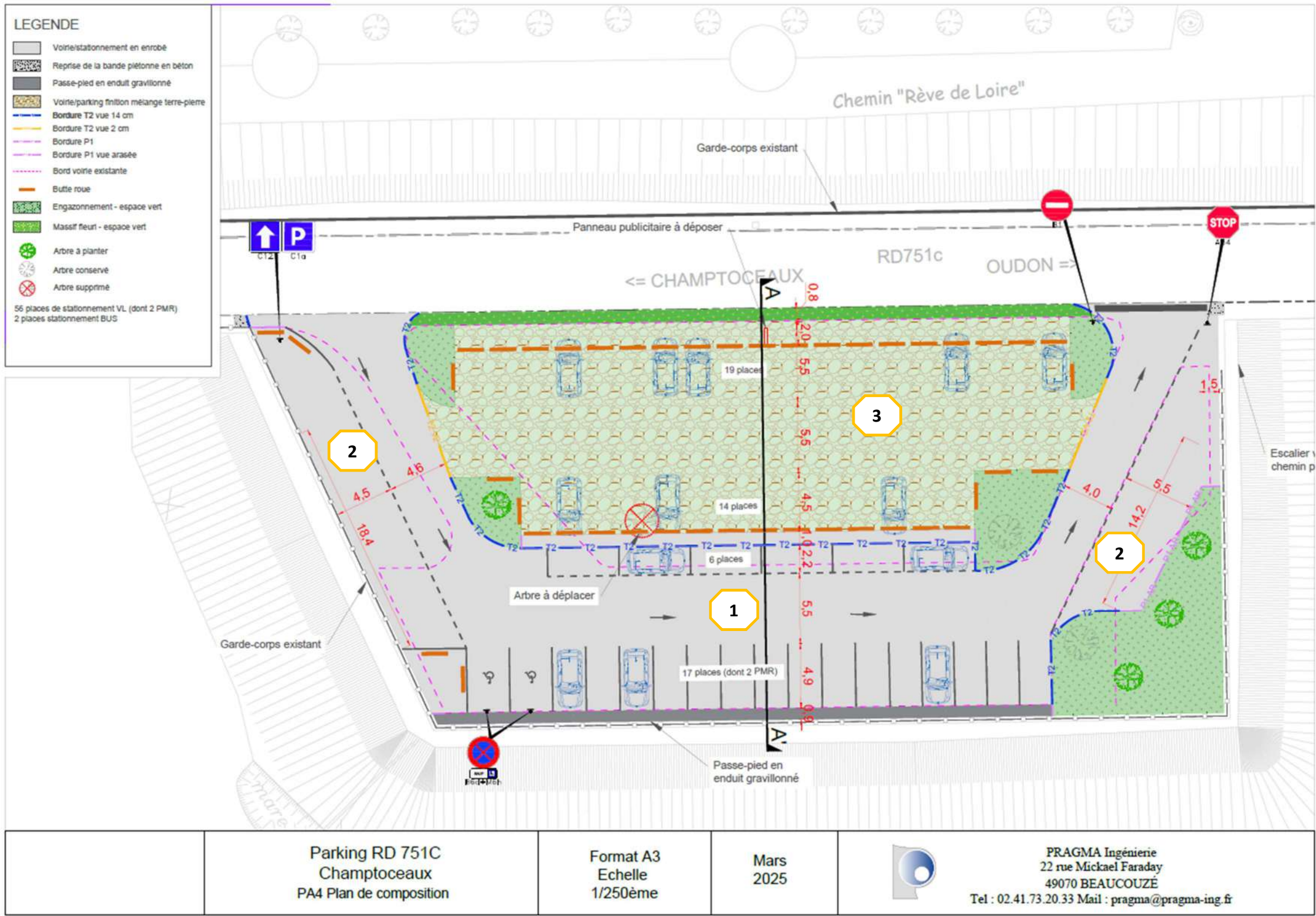
Les 2 cyprès existants sont conservés. Le pin de taille plus modeste sera déplacé sur un autre site.

LEGENDE

-  Surface désimperméabilisée = 174 m²
-  Surface imperméabilisée = 172 m²
-  Dépose de bordure



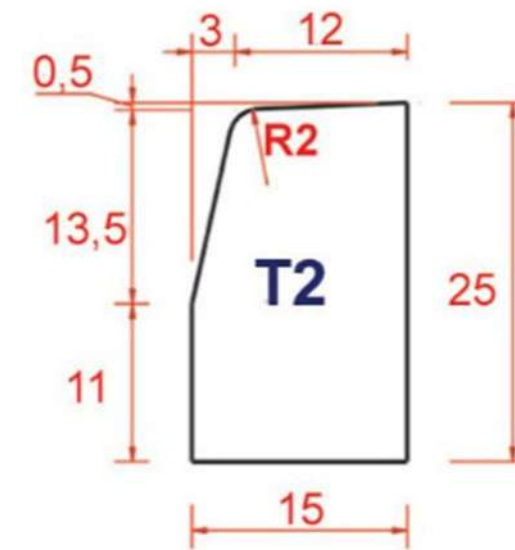
Plan masse :



Zone enrobés : fréquentation modérée et circulations cars

Les bordures béton existantes non modifiées sont conservées.

Les bordures à créer seront de type T2 en béton avec des vues variables de 4 à 10 cm :



Les revêtements enrobés existants seront décrouvés.

Pour les zones en enrobés à créer, le terrain existant est décaissé pour réaliser une structure de chaussée en matériaux granulaire.

L'ensemble de la zone de stationnement fait l'objet d'un revêtement en enrobé noir.

Les emplacements de stationnements, sens de circulation, logo PMR sont établit en marquage au sol de type enduit à chaud blanc.

Les panneaux de police sont implantés aux abords du parking : voie sens unique, Stop, interdiction de stationner. Les panneaux seront de type gamme petite sur mât galvanisé 80x40 mm dos de teinte mate.

Côté Loire, la jonction piétonne vers l'escalier est en enrobé noir.

Zone terre-pierre : fréquentation faible

La zone de stationnement en terre-pierre est créée en lieu et place de la surface engazonnée existante.

La zone est décapée et décaissée. La structure de chaussée sera composée d'un mélange de terre végétale et grave de type 20/40.

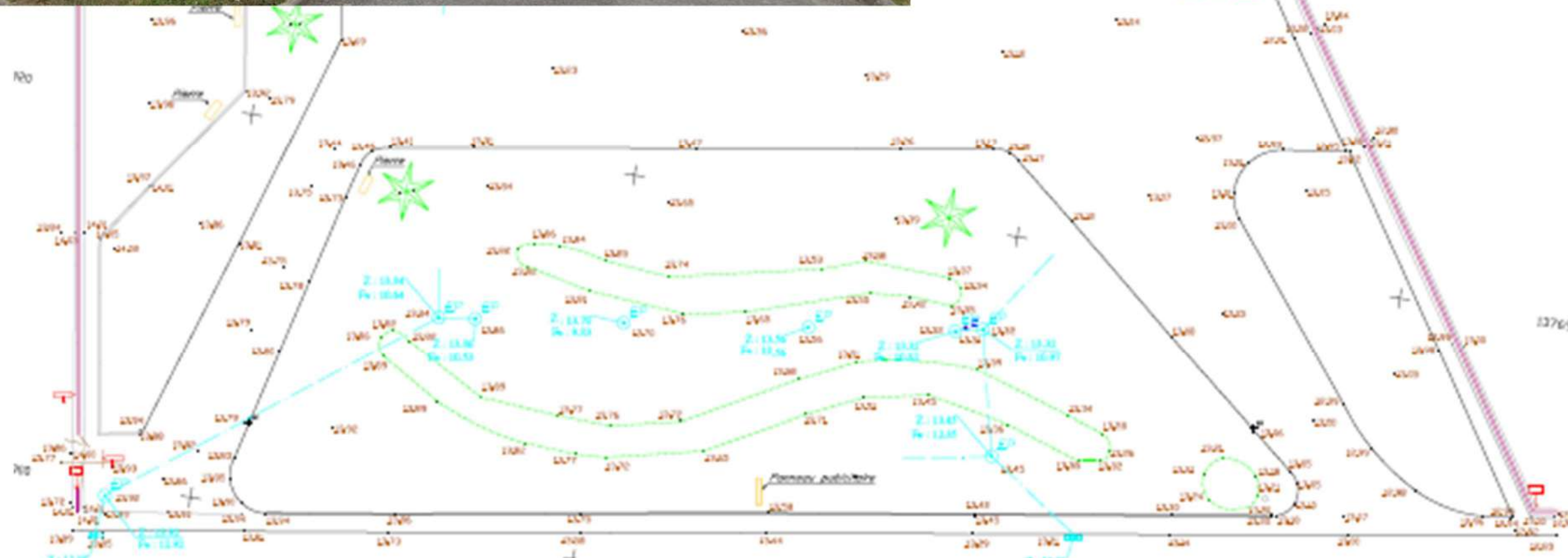
Le réglage fin sera réalisé en terre végétale avant de recevoir un engazonnement.

Les différentes places de stationnement seront délimitées par des traverses bois de type chêne de dimensions 200 x 100 mm.



Gestion des eaux pluviales

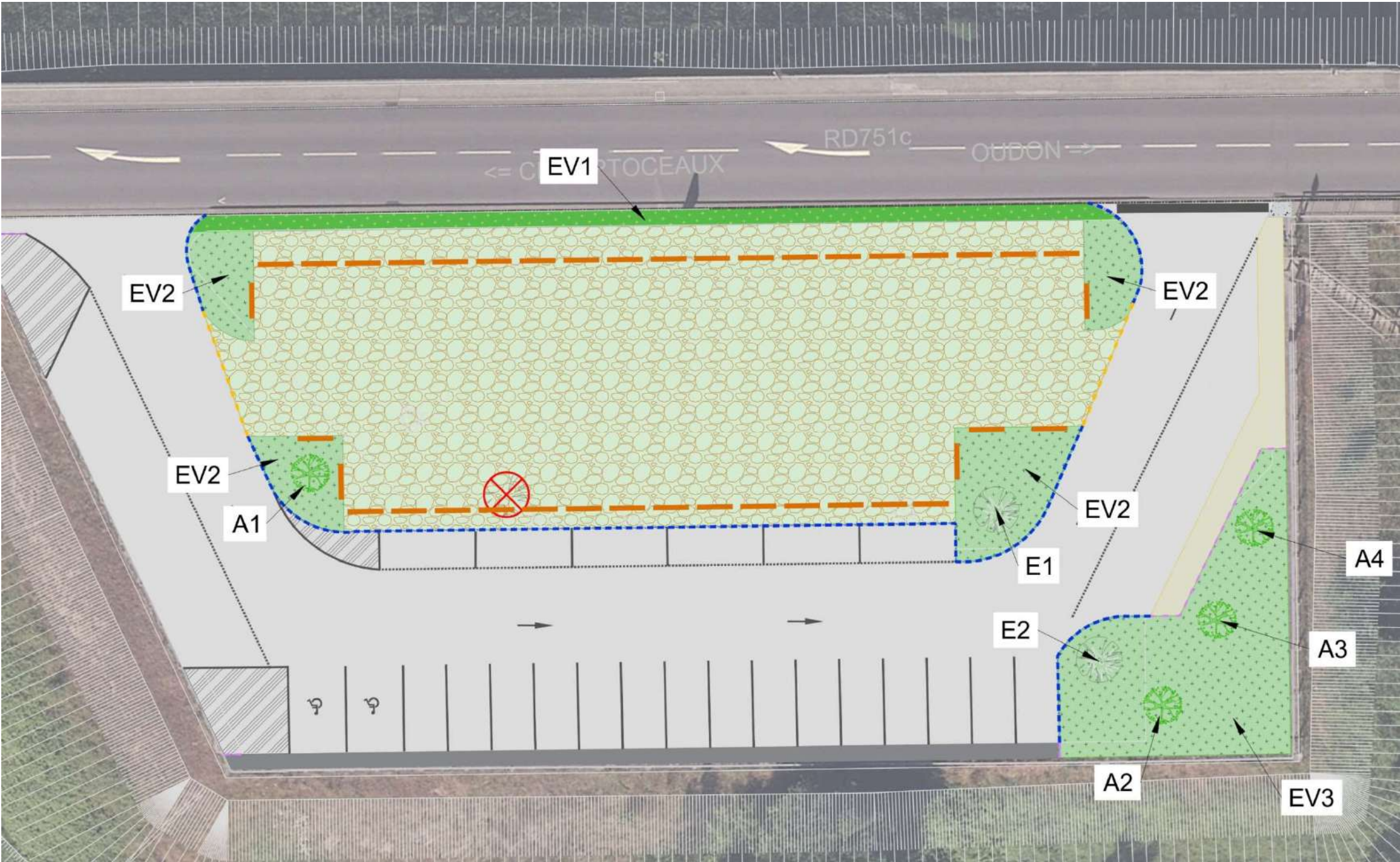
L'équilibre des surfaces imperméabilisées et désimperméabilisées n'est pas remis en question par le projet. Le mode de gestion des eaux pluviales via la grille située en partie sud-est (entourée en rouge sur la photo et le plan ci-dessous) est conservé.



Espaces Verts non circulés

Les espaces verts sont numérotés dans le plan ci-dessous et constitués des éléments suivants :

- EV1** : massif fleuri en bordure de la RD 751C,
- EV2** : îlots engazonnés aux angles de l’aire de stationnement perméable, dont les deux plus éloignées de la RD sont plantées d’un arbre : cyprès existant E1 d’une part, et arbre A1 d’autre part,
- EV3** : aire gravillonnée désimperméabilisée et engazonnée, incluant un cyprès existant E2 et 3 arbres A2, A3 et A4



Essences envisagées :

Zone	Type	Descriptif
EV1	Massif fleuri	Bulbes incorporés à l’automne pour une floraison printanière dans bande engazonnée – mélange 45% fétuque ovine, 20% ray gras anglais, 20% fétuque rouge, 10% fétuque gazonnante (traçante)
EV2, EV3	Arbres A1 à A4	A1 : Gléditsia traicanthos « Sunburst » (Février d’Amérique) 8/10 A2 à A4 : Melia azedarach (Lilas de Perse) 8/10
EV2, EV3	Gazon	Mélange idem EV1

Exemple de plantations de bulbes déjà existantes dans l'espace enherbé à terme reconverti en aire de stationnement, et repositionnées dans le cadre du projet sur la bande végétale le long de la route départementale :



Arbre A1 :

Gleditsia triacanthos 'Sunburst'



Arbres A2 à A3 :

Melia azedarach

